

« Grèves / aérien - Vincent Capo-Canellas : « Le Parti Socialiste bloque le débat et refuse que soit mis en œuvre un service garanti pour les passagers. » »

15/02/2012

Organisation du service et de l'information

des passagers dans les entreprises de transport aérien

Pour Vincent Capo-Canellas : « Le Parti Socialiste bloque le débat et refuse que soit mis en œuvre un service garanti pour les passagers. »

Le Sénat a examiné aujourd'hui la proposition de loi sur l'organisation du service et l'information des passagers dans les entreprises de transports aériens. Vincent Capo-Canellas regrette vivement que la majorité socialiste ait fui le débat en opposant la question préalable : « **Alors que l'on s'accorde à reconnaître l'exaspération légitime des usagers face à la répétition des grèves, le Parti socialiste refuse que soit mis en place un dispositif de prévention des conflits destiné à améliorer le dialogue social** ».

Il a interpellé les sénateurs socialistes : « **Vous prenez cette responsabilité devant les usagers. Appeler au dialogue social, est-ce à cet instant, celui d'avant les élections, inopérant ? Légiférer à deux mois d'une élection importante, est-ce devenu un exercice impossible ? Autant décider d'avancer la fin de session et mettre le Parlement en vacances.** »

Pourtant, pour Vincent Capo-Canellas, le texte examiné aujourd'hui « **avait le mérite de reconnaître une réelle difficulté et de proposer des remèdes.** » La répétition des conflits traduit en effet les insuffisances du dialogue social entre les employeurs et les salariés. Chacun a encore en tête des images de passagers bloqués dans des aéroports, dans des conditions de confort plus que précaires. Pour Vincent Capo-Canellas : « **Cette situation est très difficile à vivre pour les passagers et préjudiciable pour l'image des aéroports français et des compagnies nationales.** »

Il a souligné l'intérêt de mettre en place « **un mécanisme de prévention des conflits inspiré du système dit d'alarme sociale, qui a fait ses preuves dans les transports ferroviaires.** » Pour le sénateur, « **La négociation plutôt que la grève, ou la négociation avant la grève, c'est un progrès pour tous, salariés et direction.** »

« **On ne peut être que favorable à l'obligation imposée aux compagnies aériennes d'informer leurs clients-usagers de l'annulation d'un vol et de l'état du trafic 24h00 à l'avance.** » Et cela nécessite la déclaration préalable des personnels. Le

sénateur déplore : « **Ce texte aurait pourtant permis un exercice apaisé du droit de grève, en ce qu'elle aurait été mieux comprise des usagers.** »

Par ailleurs, pour Vincent Capo-Canellas, « **L'amélioration de la prévisibilité du service doit amener les pouvoirs publics à s'interroger sur les conditions de travail des personnels des entreprises de transport aérien, notamment des agents de sûreté** ».

Quelques jours après une grève particulièrement suivie à Air France et face à l'inquiétude des salariés quant à l'avenir de leur compagnie, le sénateur a évoqué la situation de la compagnie nationale : « **J'espère que les voies du dialogue permettront au plan de retour à la compétitivité initié par le nouveau président directeur général d'Air France d'être mis en œuvre dans la concertation avec l'ensemble des personnels.** »

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr
Internet : www.udi-uc-senat.fr
Twitter : [@UC_Senat](https://twitter.com/UC_Senat)
Facebook : [SenateursUDIUC](https://www.facebook.com/SenateursUDIUC)